



Bienvenue au lycée

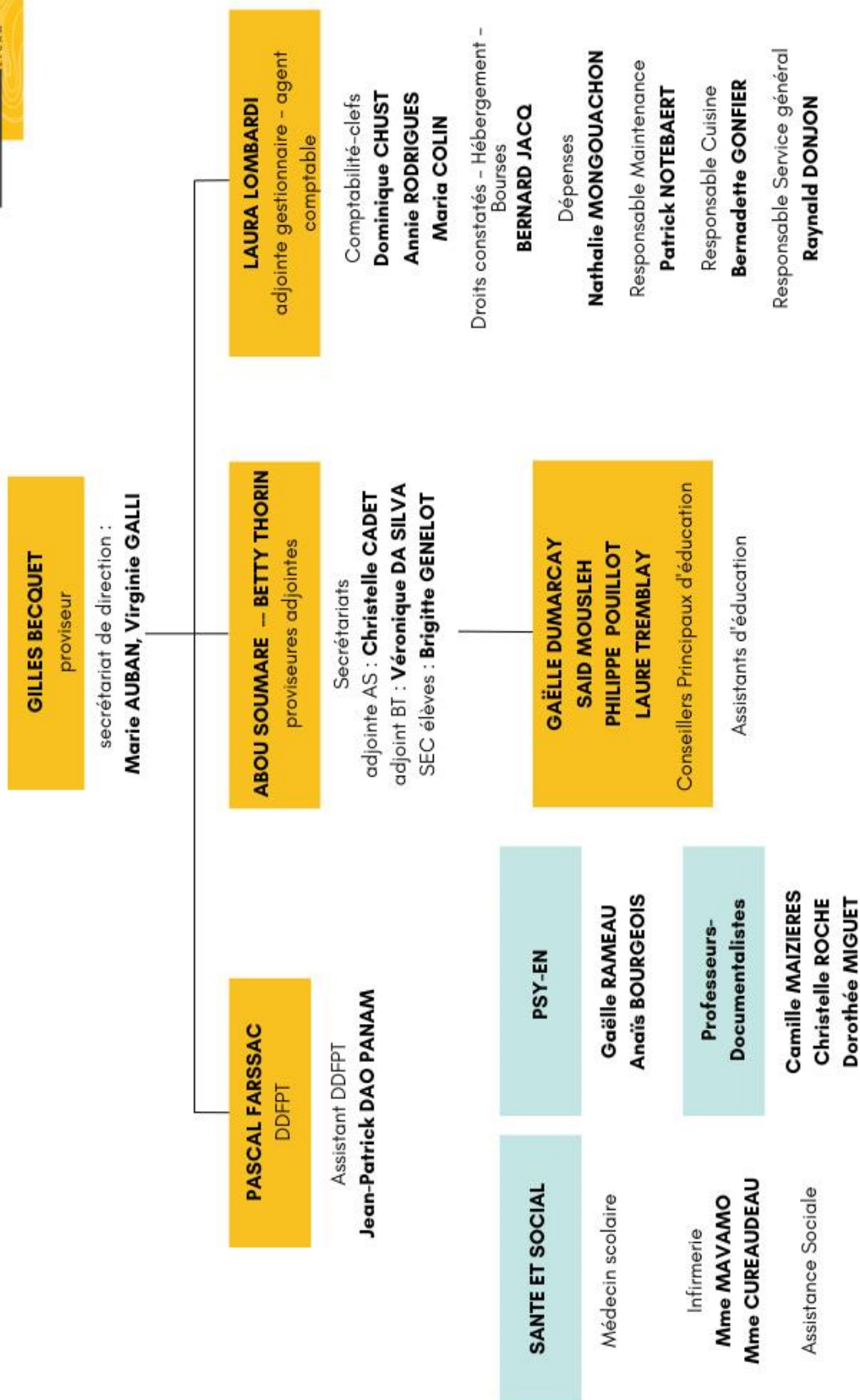
Informations à destination des responsables

2023 – 2024



BAT A	Administration
BAT B	Enseignement général
BAT K	Enseignement professionnel
BAT C	Enseignement professionnel
BAT D	Gymnase
BAT E	Salle de réunion
BAT F	Restauration
BAT G	Infirmier-Lingerie
BAT H	Internat
BAT I	Robinetterie
BAT J	Maison des lycéens
LOGE	Accueil

LYCEE ANDRE MALRAUX ORGANIGRAMME



Le lycée en une page

Le lycée André Malraux, situé dans la ville haute de Montereau-Fault-Yonne, accueille des élèves et étudiants de la classe de seconde GT et professionnelle à la licence professionnelle mais aussi une classe de troisième prépa-métiers et des formations en alternance pilotées par le GRETA.

Plus de 250 personnels dont environ 160 enseignants, une cinquantaine de personnels non enseignants (CPE, AED, AESH, Administration...) et 40 agents région : personnels techniques et d'entretien.

Un internat sur quatre étages de 192 places accueillant en priorité les élèves des filières « artistiques » : CV, IG, STD2A, DNMADE, BTS ERPC, du lundi matin au vendredi soir.

Etablissement marqué par un **public d'une très grande diversité et majoritairement fragile, originaire de la zone périurbaine et rurale alentour**. L'établissement recrute dans ses établissements de secteur mais également au niveau départemental pour ses filières dites rares.

Le lycée a noué des partenariats importants notamment avec EDF et ses prestataires pour son pôle nucléaire.

Une carte des formations riche et des parcours d'études de la seconde au postbac :

LYCEE ANDRE MALRAUX OFFRE DE FORMATION



VOIE GÉNÉRALE

11 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

Arts plastiques

LLCER : langues, littératures et cultures étrangères et régionales, 2 options :

Anglais
Espagnol

SCIENCES

Mathématiques
Physique-chimie
SVT : science de la vie et de la terre
SI : sciences de l'ingénieur
NSI : numérique et sciences informatiques

SCIENCES HUMAINES

HLP : humanités, littérature, philosophie
HGGSP : histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques
SES : sciences économiques et sociales

VOIE TECHNOLOGIQUE

2 FILIÈRES

STD2A

sciences
et technologies du design
et des arts appliqués

STI2D

sciences et technologies de
l'industrie et du développement
durable

LES OPTIONS (VOIE GT)

voie générale
latin
arts plastiques
créa-culture-design
cinéma-audiovisuel
portugais
italien
EPS
en terminale générale :
Mathématiques expertes
Mathématiques complémentaires

voie technologique
sciences de l'ingénieur
Création et innovation
technologique

VOIE PROFESSIONNELLE

5 BAC PROFESSIONNELS

BAC PRO MSPC

-- Maintenance des Systèmes de
Production Connectés

BAC PRO

Réalisation des produits imprimés
et plurimédia

-- Options :
- PG : Production graphique
- PI : Production Imprimée

BAC PRO FRPG

Façonnage de produits imprimés,
routage

BAC PRO CV

Artisanat et Métiers d'Art,
Communication Visuelle
option plurimédia

BAC ASSP

Accompagnement Soins Et Services
à la Personne

POSTBAC

DEAS : diplôme d'état d'aide soignant

**FCIL : Formation en Robinetterie,
Maintenance Nucléaire (FRMN)**

BTS

- Maintenance des systèmes
- Environnement Nucléaire
- Etudes de Réalisation d'un Projet de Communication

option A : études de réalisation des produits plurimédia
option B : études de réalisation des produits imprimés

DN MADE mention GRAPHISME

2 licences professionnelles

- Maintenance Nucléaire
- Conduite d'installations



Communiquer avec le lycée



BIENVENUE ACTUALITÉS ADMINISTRATION INTERNAT & RESTAURATION NOS ENSEIGNEMENTS AIDES & BOURSES CONTACTS



Les applications & liens rapides



PRONOTE



TURBOSELF



Messagerie



LYCAM



PORTAIL CDI



Aide et soutien



ENT



UNOWHY

Pour les informations, le site WEB : www.lycam.fr



PRONOTE

Vous pourrez accéder à **Pronote** : pour l'emploi du temps, le cahier de textes, les résultats, les certificats de scolarité. Vous avez reçu les identifiants par mail.



TURBOSELF

Turboself : pour payer les repas à la demi-pension ou les prestations de l'internat

Communiquer avec l'administration, les CPE ou les professeurs : [uniquement par mail](#)

Les adresses sont génériques : nom.prenom@lycam.fr

Pour les élèves :



Messagerie

Connexion à la messagerie LYCAM : les échanges entre les élèves, les professeurs et l'administration se font exclusivement via la messagerie LYCAM qui est accessible par le site internet. En cas de problème de connexion vous devez en référer à M. ROTA, bureau au rez-de-chaussée du bâtiment C.

Les lieux

La vie scolaire centrale (bâtiment B) et la deuxième (vie scolaire H) correspond à une vie scolaire annexe couplée à un bureau de CPE. Cette vie scolaire sert également de point d'accueil pour l'internat.

Les règles de fonctionnement

Le lycée est ouvert du **lundi au vendredi de 7 heures 30 à 18 heures 30**.

La vie scolaire est ouverte **tous les jours de 8 h à 18h30**.

Horaires des cours : (ATTENTION : Certains cours peuvent débuter en dehors de ces horaires)

Matin	 13 h 05 - 14 h 00
 8 h 30 - 9 h 25	 14 h 00 - 14 h 55
 9 h 25 - 10 h 20	 14 h 55 - 15 h 50
PAUSE	PAUSE
 10 h 40 - 11 h 35	 16 h 05 - 17 h 00
 11 h 35 - 12 h 30	 17 h 00 - 17 h 55

Après-midi

Horaires de l'internat :

L'internat du Lycée André Malraux est ouvert du lundi soir (18h) au vendredi matin (7h30).

- Lever : **7h00**
- Fermeture de l'internat : **7h30**
- Service du réfectoire : **de 7h30 à 8h15 (fin du service à 8h)**
- Réouverture de l'internat : **18h00**
- Premier appel du soir : **18h00 à 18h10**
- Etude en salle pour les secondes : **18h15-19h15**
- Repas : **de 19h15 à 20h**
- Remontée dans les chambres ou activités : **20h**
- Extinction des feux : **22h30**

Chaque soir sont présents :

- Un CPE de 18h à 22h00, puis astreinte d'un personnel
- Sept à huit AED (encadrement des études et des activités),
- Une infirmière.

L'internat se compose de quatre dortoirs (1^{er} et 2^{ème} étages : garçons / 3^{ème} et 4^{ème} étages : filles).

Entrées et sorties des élèves : Chaque élève doit être muni de sa carte pour pouvoir entrer et sortir de l'établissement. Tout élève qui passera plusieurs fois sa carte pour faire rentrer / sortir un autre élève sera sanctionné.

L'internat : L'internat est ouvert du lundi 18h au vendredi 7h30. Pour être admis à l'internat, il faut être inscrit en sections Arts ou Industries Graphiques et justifier d'un domicile trop éloigné de l'établissement.

En cas d'absence ou retard :

Appeler le plus rapidement la vie scolaire au **01 64 70 70 41** afin de prévenir de l'absence ou du retard. **Il est impératif de remplir un billet d'absence dès le retour de votre enfant en cours.**

L'appel téléphonique ne justifie en rien l'absence ou le retard de votre enfant.

En cas d'absence non prévue ou non justifiée, vous serez contactés dans les plus brefs délais par les AED ou le CPE de la classe.

ATTENTION : En cas d'absences trop nombreuses et injustifiées, un signalement pour absences auprès de l'inspection académique sera effectué, cela peut entre autres, mener à une demande de remboursement de la bourse perçue.

Punitions et sanctions :

Les punitions (devoir supplémentaire, inscription dans le carnet de correspondance, retenues, excuses orales ou écrites, exclusion de cours), concernent les manquements mineurs des élèves et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement.

Les sanctions plus graves (avertissement, blâme, exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement, ou définitive suite à un conseil de discipline) sont prononcées par le chef d'établissement sur demande d'un membre de l'équipe éducative.

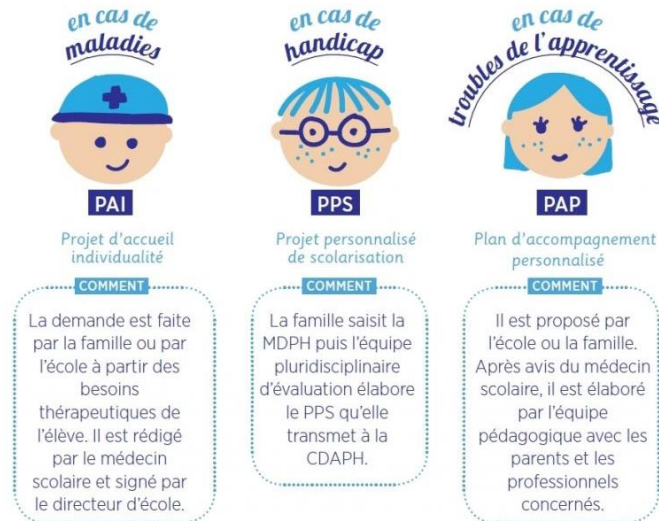
Mon enfant fait l'objet d'une punition : Le professeur rédige un rapport d'incident. L'élève est convoqué par le CPE de la classe. Selon la gravité de l'incident, la famille est contactée. Dans tous les cas, les informations sont consultables sur Pronote.

Mon enfant fait l'objet d'une sanction : Suite à un incident, le CPE convoque l'élève. Contact est pris avec la famille, puis est envoyée une notification de sanction.

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	Mat	Apm	Nuit	Mat	Apm	Nuit	Mat	Apm	Nuit	Mat	Apm	Nuit	Mat	Apm	CLASSES
Saïd MOUSLEH Bureau B010	8h30 B10	B10 16h		8h30 B10	16h B10					8h30 B10	18h30 B10 P		8h30 B10 lot	18h30 B10 P	2de08 - 2de09 - 2de10 - 2de11 - 2de12 - 2IG1 - 2IG2 - 1FRPI - 1PG - TPIPG - TFRPG - 1°5 - 1°6 - T05 - T06 - T07
Laure TREMBLAY Bureau C07		C07 12h30- 18h lot		9h/13h C 07	14h/18h C 07		P 8h	C07 13h30		9h-12h30 C07		18h-22h lot	8h-13h P C07	14h- 17h30 C07	2de04 - 2de05 - 2de06 - 2de07 - 1°7 - 2MSPC - 1MSPC - TMSPC - 2ASSP - 1ASSP - TASSP - STS1MS - STS2MS
Gaëlle DUMARCAY Bureau B117	8h B117	B117 15h	lot 18h-22h30	8h P B117 lot	B117 14h00	lot 18h-22h30	8h/12h B117	14h30/ 18h30 P		8h P B117	13h B117				3PM - 2de01 - 2de02 - 1STD2A - TSTD2A - 2CV - 1CV - TCV - 1CVPG - TCVPG - DNMADE 1 / 2 / 3
Philippe POUILLOT Bureau H02	8h P H02	H02 18h20 P		8h H02	H02 18h20 P			H02 16h30- 18h	lot 18h-22h00	9h30 H02 lot	H02 18h20				2de03 - 2de13 - 1°1 - 1°2 - 1°3 - 1°4 - T01 - T02 - T03 - T04 - 1STI2D - TSTI2D STS1ERPC, STS2ERPC
	B10	Bureau CPE-Bât. B poste 4527			C07	Bureau CPE-Bât.C Postes 4302 0164707184				lot	Internat poste 4340 0164707197				
	B117	Bureau CPE-Bât. B poste 5005			H02	Bureau CPE-Bât. H poste 4301 0164707178				lot	Demi-Pension				
	lot	Vie Scolaire-Bât. B poste 4310 0164707041			P	Portail									

Votre enfant bénéficie d'un plan d'accompagnement

Elèves à besoins éducatifs particuliers : Certains élèves bénéficient d'aménagements de leur scolarité pour faire face à des difficultés d'apprentissage ou de nature médicale (handicap, maladie chronique, troubles dys-, troubles anxieux, émotionnels, de l'attention...). Ces derniers bénéficient d'accompagnements/aménagements formalisés par trois documents particuliers :



PAI – Projet d'Accueil Individualisé

Il concerne les élèves atteints d'un trouble de santé **tel que maladie, troubles psychologiques, allergie ou une intolérance alimentaire**. Il permet d'aménager la scolarité et assurer la sécurité de l'élève et comporte un protocole d'urgence.

PAP - Plan d'Accompagnement Personnalisé

Pour les élèves dont **les difficultés persistantes sont la conséquence d'un trouble spécifique des apprentissages** et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions.

PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation

Pour les élèves en situation de handicap. Le PPS s'appuie sur un GEVASCO, un guide d'évaluation des besoins de compensation pour la scolarisation de ces élèves, ce document de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) permet d'accompagner le parcours de scolarisation (besoin en AESH, outils informatiques, aménagements locaux, séances auxiliaires de soins...).

La marche à suivre :

Prévenir les professeurs principaux de votre enfant ou l'infirmière en cas de problématique médicale. Ces derniers se chargeront de prévenir l'équipe de professeurs en charge des enseignements de la classe de votre enfant.

Si votre enfant arrive dans l'établissement ou que les aménagements sont récents, merci de les prévenir le plus rapidement possible.

Les aménagements prévus pour votre enfant sont mis en application par les enseignants.

Les aménagements sont à réviser à chaque début d'année scolaire et sont différents des aménagements pour les examens qui sont l'objet d'une procédure différente.

Personnels référents :

Le pôle médical / Professeur principal / CPE référent / Chef d'établissement en charge du suivi de la classe

Intendance : informations financières

Comment payer la restauration ou de l'internat ?

Les possibilités :

✂ Paiement en ligne sur le site du lycée avec votre identifiant (reçu sur votre boîte mail, code secret à créer)



✂ Par virement RIB/IBAN sur le compte suivant :

FR76 1007 1770 0000 0010 0210 543

BIC : TRPUFRP1

INDIQUER LE NOM DE L'ELEVE ET LE NUMERO DE SA CARTE

✂ Par chèque, à l'ordre de : **agent comptable du lycée André Malraux**

A apporter à l'intendance ou en cas d'absence : déposer dans la boîte aux lettres à l'intendance

✂ En espèces au service intendance uniquement le matin

Comment obtenir ou reconduire une bourse ?

S'adresser au secrétariat des élèves qui instruit les dossiers de bourse au bâtiment A



Renseignez-vous et préparez vos demandes en mars/avril de l'année N-1 période pour déposer une demande. Les dossiers hors délais ne seront pas étudiés.

A quoi sert le fond social ?

Tout élève peut demander une aide financière hors bourse qui sera examinée lors de chaque commission du fonds social. Celle-ci se réunit régulièrement, une à deux fois par trimestre. Elle est présidée par le chef d'établissement et peut attribuer une aide ponctuelle.

Pour y avoir droit, il faut s'adresser à l'intendance ou chez l'assistante sociale, qui peut recevoir les élèves/familles. Le dossier est examiné à chaque commission du fonds social. La réponse est donnée rapidement aux familles par courrier.

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

Du 1er septembre au 19 octobre 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

	
Mon numéro fiscal qui figure sur mon avis d'impôts 2023 et le numéro fiscal de mon concubin éventuel	Mon adresse de messagerie électronique



L'identifiant et le mot de passe de mon compte ÉduConnect

ou

→ mes codes pour me connecter via FranceConnect

Plus d'informations au verso

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DEMARCHE EN LIGNE ?
 De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.
 Plus d'informations au verso.

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1** Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou teleservices.education.gouv.fr
 Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.
- 2** Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui rentre en lycée public à la rentrée 2023 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.

Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants,
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée,
- au livret scolaire de vos enfants,
- à l'espace numérique de travail (ENT).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte ÉduConnect ou avec FranceConnect sur teleservices.education.gouv.fr

- 1** Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.
- 2** Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

DÉS QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistance.teleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
 du lundi au vendredi de 8h à 20h
 et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris)
 (prix d'un appel local)

Pôle santé et social & Orientation

L'infirmerie du lycée André MALRAUX :

Mme MAVAMO

Mme CUREAUDEAU à temps partiel

Téléphone INFIRMERIE : 01 64 70 71 80 – 06 45 04 10 73 – 06 74 89 00 17

Les infirmières accueillent les élèves du **lundi matin 8h au vendredi 18h**.

En cas de fermeture de l'infirmerie, s'adresser à la vie scolaire H.

L'élève malade doit être accompagné pour se rendre à l'infirmerie. L'accompagnateur retourne en cours, une fois l'élève pris en charge par l'infirmière.

Attention, les passages à l'infirmerie sont saisis sur Pronote qu'en cas de prise en charge dans ses locaux.

Informations utiles

- Certains élèves font l'objet d'un **Protocole d'Accueil Individualisé**, en raison de leur problème de santé. Les professeurs principaux de ces élèves devront les signer et en informer les collègues de la classe. Si ce document vous pose un problème, n'hésitez pas à nous contacter. Tous les professeurs reçoivent le tableau récapitulatif par mail.
- Les dispenses d'EPS doivent être remis au professeur d'EPS à la vie scolaire et
- Les dispenses d'atelier doivent être impérativement déposées à l'infirmerie.
- En cas d'urgence :
 - En cas d'urgence, il est important de transmettre à l'infirmière le plus de renseignements possible (nom, lieu exact, les signes...).
 - Si l'état de la victime s'aggrave avant que l'infirmière n'arrive, appeler le **15** qui vous guidera en vous posant des questions simples.
 - **A l'internat** : l'infirmière est d'astreinte la nuit, de **18 h à 8h**, **uniquement pour les urgences**.

L'assistance sociale

Personnel non encore nommé.

Informations à venir. Dans l'attente, merci de vous adresser aux CPE en cas de besoin.

Accompagnement des élèves en grandes difficultés sociale, psychologique ou financière et de leur famille.

En cas de difficulté financière, il est possible pour les élèves de mobiliser le fonds social pour accompagner les dépenses liées à la scolarité.

Les PSY-EN du lycée André MALRAUX

Mme Anaïs BOURGEOIS et Mme Gaëlle RAMEAU

Présence : lundi, mardi après-midi et vendredi

Missions :

- Accompagnement à la réflexion de leur projet
- Conseils en orientation scolaire et professionnelle
- Soutien et écoute psychologique
- Parcoursup

Les rendez-vous sont à prendre à la vie scolaire du bâtiment B.

Le CDI

Le CDI

Mme Miguet, Mme Roche-Mignon et Mme Roy vous accueillent de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi avec des horaires variables en fonction des séances et des clubs menés*.

Un emploi du temps mis à jour chaque semaine est disponible sur la porte.

Vous pouvez venir au CDI sur votre temps libre pour lire, travailler, emprunter des ouvrages ou DVD, jouer en utilisant notre ludothèque, utiliser les postes informatiques.

*Les clubs proposés en 2023-2024 seront:

Club Jeux

Club Journal

Club Lecture

Vous pourrez vous inscrire à ces clubs auprès des professeurs documentalistes.



RENTÉE 2023 ce qui change pour votre enfant

Chers parents,

Cette semaine, **les lycéens** font leur rentrée.

Pour favoriser leur réussite, de nouvelles mesures sont mises en place au lycée cette année. Soyez assurés que toute la communauté éducative s'engage et se mobilise pour en assurer le bon déroulement.

Bonne rentrée !

Gabriel Attal
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Des professeurs mieux rémunérés et remplacés plus rapidement

Pour reconnaître leur engagement auprès de vos enfants, tous les enseignants bénéficient dès septembre d'une **augmentation de salaire sans condition de 125 à 250 € nets par mois** par rapport à septembre 2022.

Les enseignants sont également encouragés à effectuer des remplacements afin que **vos enfants bénéficient de l'ensemble des heures prévues à leur emploi du temps**.

Par exemple, si le professeur de français de votre enfant est absent, le professeur de mathématiques de sa classe peut donner une heure de cours de mathématiques à la place. **Cela limite les heures sans enseignant** et évite de changer du jour au lendemain le rythme de vos enfants.

PLUS DE SAVOIRS FONDAMENTAUX



Mathématiques

L'enseignement des mathématiques devient obligatoire pour tous les élèves de 1^{re} générale, pour renforcer leur culture scientifique et mieux réussir dans l'enseignement supérieur et dans le monde professionnel.

Si votre enfant est en 1^{re} générale et qu'il n'a pas pris la spécialité mathématiques, il aura donc **1 h 30 de mathématiques en plus par semaine**.

UN BACCALURÉAT RÉAJUSTÉ



Nouveau calendrier des épreuves

Les épreuves de spécialité du baccalauréat auront lieu cette année en juin. S'il est en terminale, votre enfant passera donc ses deux épreuves écrites de spécialité en même temps que l'épreuve de philosophie et le Grand oral.



Oral de français

Le nombre de textes présentés par les élèves de 1^{re} générale pour les épreuves orales de français passe de 20 à 16 pour mieux les approfondir et mieux les préparer.

DES LYCÉENS PLUS ÉPANOUIS



Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement scolaire a été érigée en **priorité absolue** pour cette rentrée. Les personnels sont formés à la prévention, au repérage et à l'écoute.

Si votre enfant est victime de harcèlement ou en est témoin, alertez sans délai les équipes éducatives. Vous pouvez également appeler les **plateformes d'écoute spécialisées 3020 (harcèlement) et 3018 (cyberharcèlement)**.

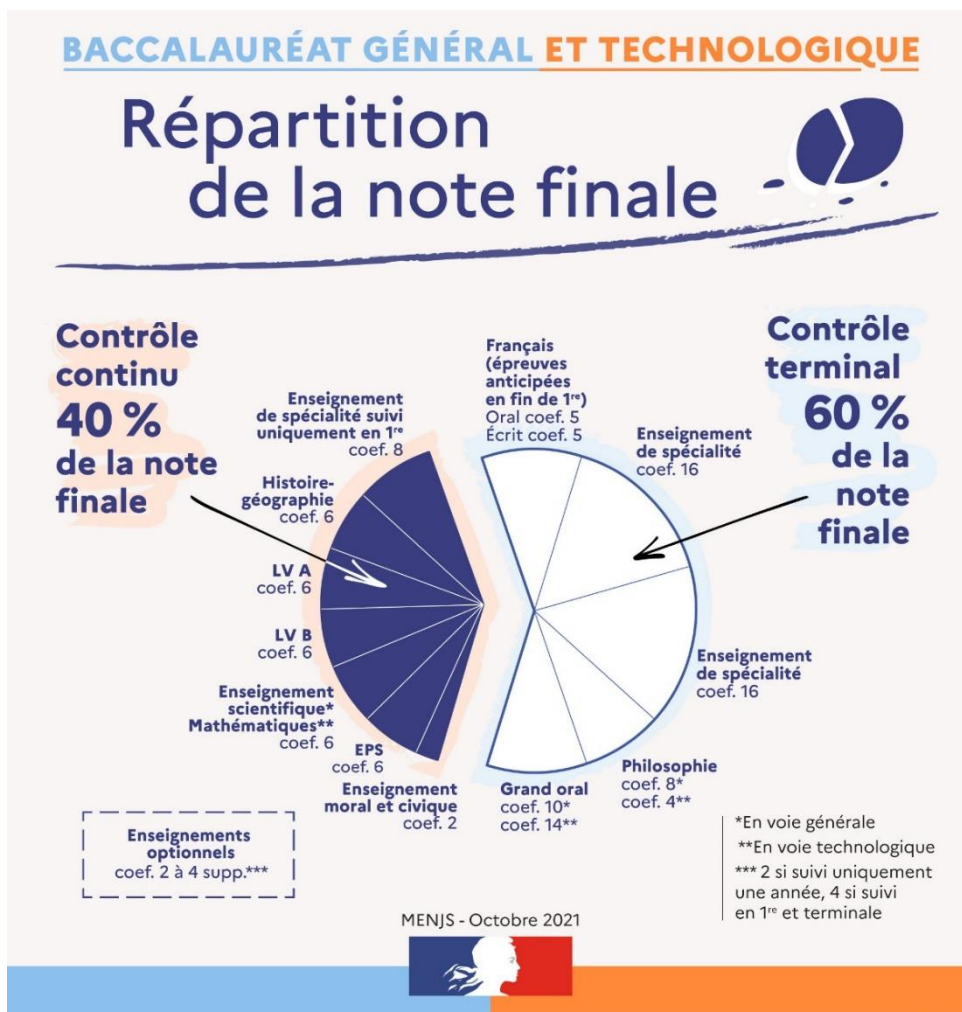


Santé mentale

Pour mieux repérer les élèves rencontrant des difficultés, les personnels de vie scolaire du lycée **recevront une formation en santé mentale**.

BACCALAUREAT

Comment se calcule la note ?



Depuis l'année scolaire 2021 2022, les notes aux évaluations des élèves tout au long des années de 1^{ères} et terminale vont jouer un rôle tout particulier pour l'obtention du baccalauréat.

C'est ce qu'on appelle le contrôle continu.

Pour le baccalauréat, ce contrôle continu, constituera 40% de la moyenne finale et les épreuves d'examen final 60 %, français en 1^{ère}, les deux enseignements de spécialité de terminale, la philosophie, le grand oral.

Ou encore, en orange le contrôle continu, en bleu les épreuves dites finales :

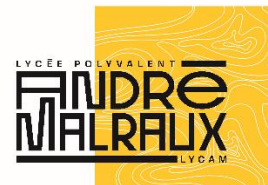
L'évaluation tout au long de l'année devient donc pour une partie importante, certificative, elle certifie, garantit, l'accès à un niveau de compétences et de connaissances.

Les évaluations pratiquées tout au long du déroulement des enseignements peuvent prendre plusieurs formes, productions écrites, orales, expérimentales, collaboratives... Elles sont mises en place par chaque enseignant dans le cadre de sa liberté pédagogique.

Certaines sont formatives, c'est-à-dire qu'elles mettent les élèves dans des situations qui leur permettent de mettre en œuvre les connaissances et compétences pour mieux les assimiler et les maîtriser, elles font partie de l'acquisition, d'autres sont sommatives, elles mesurent et contrôlent les acquis par rapport aux attendus du cycle terminal. C'est l'ensemble de ces évaluations qui va permettre la certification.

LE PROJET D'ÉVALUATION

Année scolaire 2023-2024



Le cadre général

Conformément à l'arrêté et au décret n°2021-983 du 27/07/2021 ainsi qu'à la note de service publiée au BOEN le 29/07/2021, chaque établissement établit un projet d'évaluation, résultat d'un travail collégial présenté en Conseil d'Administration.

Ce projet doit garantir l'égalité de traitement des candidats, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables à chaque enseignant pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Il doit également inscrire l'évaluation dans la perspective de l'orientation et de l'accès au supérieur. L'ensemble des notes devant servir pour le calcul des moyennes renseignées dans Parcoursup mais également dans le Livret Scolaire du Lycée (LSL).

Ce projet concerne les élèves des classes de première et de terminale de l'enseignement général et technologique. Il fournit un cadre équitable et commun dans la perspective de l'obtention du diplôme et garantit une égalité dans le cadre du contrôle continu mais également de l'accès au supérieur. Chaque enseignement fait l'objet d'une seule modalité d'évaluation dans le cadre du baccalauréat : soit en contrôle continu (à hauteur de 40% de la note finale) soit en épreuve terminale (à hauteur de 60%).

Les enseignements concernés par le contrôle continu sont les matières du tronc commun, l'EPS ainsi que l'enseignement de spécialité non poursuivi en Terminale.

Pour les matières du tronc commun les évaluations annuelles chiffrées de première et de terminale, validées au dernier conseil de classe sont prises en compte pour le baccalauréat. Pour l'enseignement de spécialité non poursuivi la moyenne annuelle de la classe de 1^{ère} sera retenue. En ce qui concerne l'EPS, se référer au point 3 « L'évaluation en EPS ». Les enseignements à faible volume horaire ou optionnels peuvent faire l'objet d'adaptations.

Les enseignements évalués par des épreuves terminales sont :

- Le Français à l'écrit et à l'oral en fin de première.
- La Philosophie à l'écrit en fin de Terminale.
- Les deux enseignements de spécialité poursuivis en Terminale.

S'ajoute également l'épreuve dite de "grand oral" en Terminale.

Après concertation, les équipes pédagogiques et la direction du Lycée André MALRAUX proposent le projet d'évaluation qui s'appuie sur les points suivants :

1. Les évaluations écrites

- **Des évaluations écrites de fin de séquence ou de type baccalauréat** se rapprochant progressivement des attendus de fin de terminale doivent être réalisées par les enseignants (2 par semestre).
- Ils peuvent y adjoindre **d'autres évaluations de forme plus libre**, de façon à mesurer le degré d'acquisition, de connaissances et de compétences des élèves et à accompagner leur progression tout au long de la période. Exemples :
 - Contrôles de connaissances et/ou d'analyse.
 - Comptes rendus d'activités ou de travaux pratiques et/ou de travaux dirigés.
 - Travaux de recherche documentaire.
 - Devoirs maison.
 - Travaux de groupes.
 - Travaux de rédaction, d'analyse, de synthèse, carte mentale...

Le nombre d'évaluations écrites doit s'inscrire dans le respect de la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Les évaluations de fin de séquence ou de type Baccalauréat ont un coefficient supérieur aux autres évaluations.

2. Les évaluations orales.

L'enseignant pourra prévoir des évaluations orales. Il distinguera plusieurs types d'évaluation.

a) Les évaluations orales de type Baccalauréat.

- Évaluations orales de type baccalauréat en Français en classe de Première.
- Évaluations orales d'entraînement au Grand Oral en classe de Terminale.
- Évaluations orales dans certaines spécialités.

b) Les évaluations orales classiques.

Ces évaluations s'appuient sur des prestations orales dans toutes les disciplines. Elles ont pour objectif principal la préparation aux différentes épreuves orales du baccalauréat, particulièrement celle du Grand Oral.

Exemples :

- Interrogations orales de contrôle des connaissances.
- Comptes rendus oraux d'activités ou de travaux pratiques.
- Présentations de textes ou d'œuvres.
- Exposés.

Les enseignants pourront organiser autant d'épreuves orales classiques que nécessaires à la progression des élèves.

Les évaluations orales de type Baccalauréat ont un coefficient supérieur aux évaluations orales classiques.

3. L'évaluation en EPS.

En classe de Terminale : pour le Baccalauréat les élèves sont évalués dans trois Activités Physiques, Sportives ou Artistiques (APSA) différentes sous forme de contrôle en cours de formation selon un calendrier défini en début d'année. Pour la notation semestrielle dans les classes de Première et Terminale, la note d'EPS est le reflet de l'évaluation de compétences motrices (12 points), méthodologiques et sociales (8 points).

4. Égalité de traitement.

Les équipes disciplinaires réaliseront une harmonisation des pratiques d'évaluation et des critères de notation.

L'ensemble du travail d'un élève fait l'objet d'une appréciation communiquée au conseil de classe et inscrite sur le bulletin.

Tout cas de fraude (copie, plagiat, travail non personnel...) conduira à une note de zéro ou « non rendu* » dans la mesure où le travail peut être évalué comme nul. L'usage du téléphone portable ou de tout autre objet connecté pendant les évaluations est bien entendu proscrit et pourra être considéré comme une tentative de fraude et donc sanctionnable.

5. Gestion des absences aux évaluations.

- Toute absence doit être régularisée auprès de la vie scolaire conformément au règlement intérieur et à la charte de l'évaluation.
- En cas d'absence à une évaluation significative l'élève doit être prêt à la rattraper dès que possible sur un créneau défini par l'établissement ou l'enseignant. Un rattrapage sera proposé. L'absence au rattrapage entraînera l'attribution d'un ABS* (soit 00/20) dans le calcul de la moyenne.
- Une absence non justifiée à une évaluation dans les 5 jours suivant le retour en cours pourra être sanctionnée d'un ABS*.
- Quand la moyenne d'un élève dans une discipline n'est pas représentative, en raison d'un nombre trop faible de notes, celui-ci s'expose à ne pas avoir de moyenne sur son bulletin pour cette discipline.
- Un devoir maison doit être rendu sur le créneau de cours correspondant à la date demandée. En cas d'absence justifiée il sera rendu dès le retour dans le cours du professeur concerné. Si le devoir n'est pas rendu l'élève se verra attribuer un ABS*.

Les enseignants et l'équipe de direction du Lycée André Malraux



Charte de l'évaluation

Année scolaire 2023-2024

Remise aux élèves

Article 1 : Je régularise toutes mes absences auprès de la vie scolaire (délai maximum de 5 jours suivant le retour en cours).

Article 2 : Je présente mon billet d'absence régularisé par la vie scolaire à mon professeur dès mon retour en cours.

Article 3 : Si j'ai manqué un devoir sur table, et que mon absence a été régularisée, je dois être prêt à le rattraper dès que possible sur un créneau défini par l'établissement.

Article 4 : Si je suis absent au rattrapage, j'aurai un « Abs* » (soit 00/20) dans le calcul de la moyenne.

Article 5 : Si je ne justifie pas l'absence à un devoir dans les 5 jours après mon retour en cours, j'aurai un « Abs* » dans le calcul de la moyenne.

Article 6 : Si ma moyenne n'est pas représentative à l'issue du semestre compte tenu par exemple du trop faible nombre de notes, je m'expose à ne pas avoir de moyenne dans mon bulletin pour cette période. L'enseignant décide de la représentativité de ma moyenne.

Article 7 : Je dois rendre un devoir-maison sur le créneau de cours correspondant à la date demandée au risque d'être pénalisé.

Article 8 : En cas d'absence, je rends mon devoir-maison dès mon retour dans le cours du professeur concerné.

Article 9 : Mes travaux évalués doivent toujours être personnels. Tout cas de triche (copie, plagiat, travail non personnel) sera pénalisé.

Le Proviseur

Gilles BECQUET

Annuaire

ADMINISTRATION

Etablissement / secrétariat de direction	ce.0770938b@ac-creteil.fr
Proviseur : Gilles BECQUET	ce.0770938b@ac-creteil.fr
Proviseure adjointe : Betty THORIN	betty.thorin@lycam.fr
Proviseure adjointe : Abou SOUMARE	abou.soumare@ac-creteil.fr
Secrétariat élèves Christelle CADET Brigitte GENELOT Véronique DA SILVA	christelle.cadet@lycam.fr : affectations, orientation, certificats de scolarité, pronote brigitte.genelot@lycam.fr : bourses, aménagements, parcoursup, postbac, certificats de scolarité veronique.da-silva@lycam.fr : examens, diplômes, transports, certificats de scolarité
Intendance	service.restauration@lycam.fr

CPE

Laure TREMBLAY Classes suivies : 2de04 - 2de05 - 2de06 - 2de07 - 1°7 - 2MSPC - 1MSPC - TMSPC - 2ASSP - 1ASSP - TASSP - STS1MS - STS2MS	laure.tremblay@lycam.fr
Gaëlle DUMARCAY Classes suivies : 3PM - 2de01 - 2de02 - 1STD2A - TSTD2A - 2CV - 1CV - TCV - 1CVPG - TCVPG - DNMADE 1 / 2 / 3	gaelle.dumarcay@lycam.fr
Philippe POUILLOT Classes suivies : 2de03 - 2de13 - 1°1 - 1°2 - 1°3 - 1°4 - T01 - T02 - T03 - T04 - 1STI2D - TSTi2D STS1ERPC, STS2ERPC	philippe.pouillot@lycam.fr
Saïd MOUSLEH 2de08 - 2de09 - 2de10 - 2de11 - 2de12 - 2IG1 - 2IG2 - 1FRPI - 1PG - TPIPG - TFRPG - 1°5 - 1°6 - T05 - T06 - T07	said.mousleh@lycam.fr

Enseignants

Civilité	Nom	Professeur principal	Adresse E-mail
Mme	ARNOULD	2 07 EPS	coline.arnould@lycam.fr
M.	BAHADOURIAN	1 04, T03	azad.bahadourian@lycam.fr
Mme	BARRY	2 06	mariama.barry@lycam.fr
Mme	BENGHANEM		lamria.benghanem@lycam.fr
M.	BENHAMMOU	TSTI2D	mohamed.benhammou@lycam.fr
M.	BENOTHMAN		riadh.benothman@lycam.fr
M	BERNARD	2 03	johann.bernard@lycam.fr
M.	BERTINI	2 04	emile.bertini@lycam.fr
M.	BERTOLI	2 02	donovan.bertoli@lycam.fr
M.	BESSON	1MSPC, 2MSPC	david.besson@lycam.fr
M	BIDAL		arnaud.bidal@ac-creteil.fr
Mme	BITOUZET	1ASSP	sophie.bitouzet@lycam.fr
Mme	BLONDIN		camille.blondin@lycam.fr
M.	BOCQUENET	2 11	cyril.bocquenet@lycam.fr
Mme	BODEMAR ROUQUETTE	T07	jenny.bodemar-rouquette@lycam.fr
M.	BOINARD	STS1ERPC	eric.boinard@lycam.fr
Mme	BONNEFOI	1 PG, 2IG1	claire.bonnefoi@lycam.fr
Mme	BOUVE	2 09	celine.bouve@lycam.fr
M.	CAILLEAU	1 01, 2 12	willy.cailleau@lycam.fr
M.	CANCES		emmanuel.cances@lycam.fr
M.	CHAUVEAU	1STD2A	cyril.chauveau@lycam.fr
Mme	CHIBANI		sarra.chibani@lycam.fr
Mme	CHOFFIN	2 05 PSF	fabienne.choffin@lycam.fr
M.	CHOUTEAU		jean-come.chouteau@lycam.fr
Mme	CIMINO	2CV	anne-rose.cimino@lycam.fr
Mme	CIVEL	2DNMADE	anne.civel@lycam.fr
M.	CLAVE		david.clave@lycam.fr
M	CLOPIN	T01	thibault.clopin@lycam.fr
M.	COIRON	2 13 AR, T02	thomas.coiron@lycam.fr
Mme	CONSTANTIN		raquel.constantin@lycam.fr
Mme	CROZ		aurelie.croz@lycam.fr
M	DA SILVA		alexandre.da-silva@lycam.fr
M.	DECORPS	T04	baptiste.decorps@lycam.fr
M.	DELL'ASINO	2 08	simon.dellasino@lycam.fr
Mme	DELOIRE	1 CVPG, TCVPG	marjorie.deloire@ac-creteil.fr
Mme	DELPY-BRESSON	1 PG	angeline.delpy@lycam.fr
Mme	DEMONGEOT	T02	katie.demongeot@lycam.fr
M.	DERVILLEZ	FRMN	stephane.dervillez@lycam.fr
M.	DESJARIGES	1 03, T05	johan.desjariges@lycam.fr
M.	DEVIENCE	1MSPC, TMSPC	sylvain.devienne@lycam.fr
M.	DIGARD	1 05	Eric.Digard@ac-creteil.fr
Mme	DINET		marine.dinet@ac-creteil.fr
Mme	DJIKINE	TASSP	julie.djikine@lycam.fr
Mme	DJOUNBE	1 06, 2 04	thoueibat.djoumbe@lycam.fr
M.	DOMERG		bertrand.domerg@lycam.fr
Mme	DOMERG		brigitte.domerg@lycam.fr

Mme	DULION	DEAS	sarah.dulion@lycam.fr
M.	DUPONT	2 02	laurent.dupont@lycam.fr
M.	DUQUET	TSTI2D	louis.duquet@lycam.fr
Mme	DURCUDOY-BELL	1DNMADE	caroline.durcudoybell@lycam.fr
M.	EJJARMAOUI	TCV	mohammed.ejjarmaoui@lycam.fr
M.	FABRY	T04, T07	paul.fabry@lycam.fr
Mme	FERRET	1 05	marion.ferret@lycam.fr
M.	FLAMBEAUX		julien.flambeaux@lycam.fr
Mme	FOIGNET		christelle.foignet@lycam.fr
M.	FOURNIER	TFRPG	laurent.fournier@lycam.fr
M.	GABILLON	1 FR-PI, TPIPG	philippe.gabillon@lycam.fr
Mme	GANDOIN		marie-pierre.gandoin@lycam.fr
Mme	GARDETTE	2IG2	sylvie.gardette-agueda@lycam.fr
Mme	GAUFILLIER		leila.gaufillier@lycam.fr
Mme	GAVET	1 01	lucie.gavet@ac-creteil.fr
Mme	GEOFFROY		amandine.geoffroy@ac-creteil.fr
Mme	GEORGES		nicole.georges@lycam.fr
Mme	GOETZ		pascale.goetz@lycam.fr
M.	GOIX	STS2ERPC	frederic.goix@lycam.fr
M.	GOUDIFA	2MSPC	sebastien.goudifa@lycam.fr
M.	GRANIER	1STD2A	fabrice.granier@lycam.fr
M.	GUESDON		robert.guesdon@lycam.fr
Mme	HEUDE		benedicte.heude@lycam.fr
Mme	HOPIN	1 07, 2 10	sandra.hopin@lycam.fr
M.	HOSSAINY	1 07, T06	jawad.hossainy@lycam.fr
M.	HUIN	2 08	eric.huin@lycam.fr
Mme	HUSSON	1CV	suzanne.husson@lycam.fr
M.	IMBS	2 01 CCD	arnaud.imbs@lycam.fr
M.	KASPARIAN		yves.kasparian@lycam.fr
M	KORICHI	1 06	karim.korichi@lycam.fr
M.	LAGNEAU	2ASSP, 3 PREMET	laurent.lagneau@lycam.fr
Mme	LAUER-PIVERT	1CV	brigitte.lauer-pivert@lycam.fr
M.	LAURENCIN	2IG2	etienne.laurencin@lycam.fr
Mme	LEBLOIS	TSTD2A	delphine.leblois@lycam.fr
Mme	LEMAIRE	2IG1	lucie.lemaire@lycam.fr
M.	LEMOUEL		philippe.le-mouel@lycam.fr
Mme	LEMPEREUR	1 03	lucie.lempereur@lycam.fr
M.	LHERAULT		remi.lherault@gmail.com
Mme	LORIN	1 FR-PI	audrey.lorin@lycam.fr
Mme	LUCQUIN		isabelle.lucquin@lycam.fr
Mme	MALLOUET	T03	vanessa.mallouet@lycam.fr
M.	MARTINS DA JUSTA	3DNMADE	ludovic.martins-da-justa@lycam.fr
Mme	MARZONA	2 05 PSF	lydia.marzona@lycam.fr
Mme	MATHIEU	T01	iris.mathieu@lycam.fr
Mme	MELICIANO		silvia.meliciano@ac-creteil.fr
Mme	MERLE UNG BAO		francine.merleungbao@lycam.fr
Mme	MEYNIER	2 10	julie.meynier@lycam.fr
M.	MONGOUACHON		bruno.mongouachon@lycam.fr
M.	MORIN	2CV	cedric.morin@lycam.fr

Mme	NAOUMENKO	1 02	marie.naoumenko@lycam.fr
M.	NTOYA KINTADI		diedi.ntoya-kintadi@lycam.fr
M.	OLANIER	TCV, TCVPG	christophe.olanier@lycam.fr
Mme	OLIGER		regine.oliger@lycam.fr
Mme	PALUMU		annarita.palumu@lycam.fr
M.	PARIS	TFRPG	pascal.paris@lycam.fr
Mme	PEPIN	TSTD2A	alexandrine.pepin@lycam.fr
M.	PERE		jacques.pere@lycam.fr
Mme	PETIT		sonia.petit1@ac-creteil.fr
M.	POIRIER		fabien.poirier@lycam.fr
Mme	PRALUS		beatrice.pralus@lycam.fr
M.	PRIAM		michel.priam@lycam.fr
Mme	QUIROS		joanna.quiros@lycam.fr
M.	RAIMBAULT	2 11	mathieu.raimbault@lycam.fr
M.	REVEST	STS2MS	pierre.revest@lycam.fr
Mme	REY		camille.rey@lycam.fr
M.	RIEDINGER		mickael.riedinger@lycam.fr
Mme	ROMARU	2 09	delphine.romaru@lycam.fr
M.	ROTA	1STI2D	alexandre.rota@lycam.fr
Mme	ROY	1ASSP, TASSP	isabelle-stms.roy@lycam.fr
Mme	RUBELLIN-LECHAT	1STI2D	isabelle.rubellin-lechat@lycam.fr
M.	SCATTOLINI	1 02	christophe.scattolini@lycam.fr
M	SIMON		geoffrey.simon@lycam.fr
M.	SMIERZCHALSKI	T06	loic.smierzchalski@lycam.fr
Mme	SOLMON		marie.solmon@lycam.fr
Mme	SQUILBIN	2 13 AR	florence.squilbin@lycam.fr
M.	STEINMESSE	TMSPC	rambert.steinmesse@lycam.fr
M.	SYLVESTRE	STS1MS	michel.sylvestre@lycam.fr
Mme	THEVENART	1 CVPG	chloe.thevenart@lycam.fr
M.	TIELIE	1 04, 2 12	bertrand.tielie@lycam.fr
Mme	TRIQUILL	2ASSP	anne.triquell@lycam.fr
Mme	VALLET	TPIPG	aline.vallet@lycam.fr
M.	VERCUL		maxime.vercul@lycam.fr
Mme	VEYRON	2 01 CCD	agnes.veyron@lycam.fr
M.	VIARD		nicolas.viard@lycam.fr
Mme	VIEILLARD	3 PREMET	annie.vieillard@lycam.fr
M.	WALME	2 06, T05	thomas.walme@lycam.fr
Mme	WEIBEL	2 07 EPS	pascale.weibel@lycam.fr
M.	ZAKI		khalil.zaki@lycam.fr